Image not found or type unknown

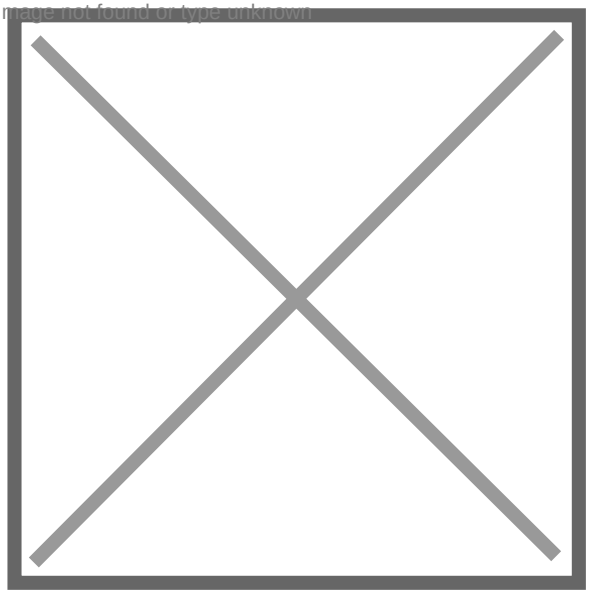

Information sur la rupture de contrat d' infirmier militaire

Par **fannie**, le **04/07/2008** à **10:18**

je cherche à obtenir des informations pour pouvoir rompre mon contrat d'engagement . j'ai signé un contrat au debut de ma 3eme année d'études d'infirmiere. on m'a payé la 3eme annee d'etudes avec un salaire d'aide soignante. j'ai donc signé jusqu'en decembre 2011.
j'ai ait recemment une demande de mutation dans le sud car mon futur conjoint est muté , je voudrais donc le suivre . dans les textes il est ecrit qu'on peut demander la rupture du contrat pour une raison grave survenue depuis la signature du contrat: mon futur epoux change d'emploi et est muté , c'est une raison grave !!! ça m'a étét refusé et on m'a précisé que pour la demande de rupture de contrat ce sera pareil : j'appartiens à l'armée et en plus avec le manque de personnels je n'obtiendrais rien!!
de plus je n'aime pas ce que je fais je veux faire autrre chose de ma vie ,et ça ils ne veulent pas l'entendre ... je suis de moins en moins motivée pour aller travailler ... je ne sais vraiment pas quel recours pour rompre mon contrat !! je trouve ça révoltant !!
quelqu'un saurait comment faire ??????????????????????
merci à celui ou celle qui pourras me repondre !!!!

Par **domi**, le **04/07/2008** à **10:39**

Effectivement , l'armée vous a prise en charge pour vos études donc vous lui devez certaines années de travail et vous vous y êtes engagée puisque avez signé un contrat !Et quand on signe avec l'armée .....De plus le fait de la mutation de votre conjoint n'est pas aux yeux de l'armée une raison grave ! Dites vous que dans tous les cas" si" vous arriviez à rompre ce contrat vous auriez à rembourser à l'armée les sommes qu'elle a engagée pour vos études .

Par **domi**, le **04/07/2008** à **12:26**

Dans la rubrique "droit en général" il y a un sujet qui pourra vous interesser sur les ruptures de contrat d'engagement militaire .Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés